

|   |   |
|---|---|
| <b>FENUA MA</b><br>SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR<br>LA GESTION, LA COLLECTE,<br>LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION<br>DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE | <u>COMITE SYNDICAL</u><br>-----<br><u>Procès-Verbal de la réunion</u><br><u>du Vendredi 05 Juillet 2024</u> |
|---|---|

## SOMMAIRE

|             |  |          |
|-------------|--|----------|
| <b>I.</b>   | OUVERTURE DE LA REUNION : .....  | <b>2</b> |
| <b>II.</b>  | DÉLIBÉRATION ATTRIBUANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UNE DECHETTERIE A PUNAAUIA DANS LA VALLEE DE LA PUNARUU : .....   | <b>3</b> |
|             | 1) NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DE LA DÉLIBÉRATION N°18/2024/FENUAMA ATTRIBUANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UNE DECHETTERIE A PUNAAUIA DANS LA VALLEE DE LA PUNARUU : ..... | <b>3</b> |
|             | 2) OBSERVATIONS NOTÉES : .....   | <b>4</b> |
|             | 3) DÉLIBÉRATION N°18/2024/FENUAMA ATTRIBUANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UNE DECHETTERIE A PUNAAUIA DANS LA VALLEE DE LA PUNARUU : .....                                    | <b>7</b> |
| <b>III.</b> | QUESTIONS DIVERSES : .....   | <b>9</b> |

--- oOo ---

## **I. OUVERTURE DE LA REUNION :**

Les membres du Comité Syndical de FENUA MA se sont réunis le Vendredi 05 Juillet 2024, dans les locaux de la Mairie de Papeete, suite à la convocation de Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, par lettre n°361/06.2024/FENUAMA du 27 juin 2024.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, ouvre la séance à 08h12.

La parole est donnée à Monsieur Benoît LAYRLE afin de procéder à l'appel de la manière suivante :

- Appel de l'ensemble des délégués avec recensement des présents.

Cet appel fait apparaître la présence de 03 Délégués titulaires et de 08 délégués suppléants. Le quorum est atteint, avec 11 délégués votants, la séance peut débuter.

### **Présences et procurations à l'ouverture de la séance :**

| <b>Collectivité</b> | <b>Titulaire</b>     | <b>Présent</b>                      | <b>Suppléant</b>   | <b>Présent</b>                      | <b>Procuration</b> |
|---------------------|----------------------|-------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Arue                | Jacky BRYANT         |                                     | Mélodie TEARIKI    | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Hitiaa O Te Ra      | Teuira LETOURNEUX    |                                     | Henri FLOHR        |                                     |                    |
| Mahina              | Frédéric FRITCH      |                                     | Lucie LUCAS        |                                     |                    |
| Moorea - Maiao      | Evans HAUMANI        |                                     | Elsa KECK          | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Paea                | Mathilda TEHOIRI     |                                     | Ioana TEUPOOHUITUA | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Papara              | Fabien RIMA          | <input checked="" type="checkbox"/> | Norma POETAI       |                                     |                    |
| Papeete             | Jules IENFA          | <input checked="" type="checkbox"/> | Francis CHING      |                                     |                    |
| Pirae               | Yvonnick RAFFIN      |                                     | Charles REICHART   | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Polynésie française | Moetai BROTHERSON    |                                     | Lisa JUVENTIN      | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Polynésie française | Taivini TEAI         |                                     | Heimana AH-MIN     | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Punaauia            | Rauhere BOURBE PATER |                                     | Tania MANEA-LYAU   | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Taiarapu Est        | Robert DUFOUR        |                                     | Bruno LUCAS        | <input checked="" type="checkbox"/> |                    |
| Taiarapu Ouest      | Tetuanui HAMBLIN     |                                     | Arthur MATI        |                                     |                    |
| Teva I Uta          | Clément VERGNHES     | <input checked="" type="checkbox"/> | Richmond TAHUAITU  |                                     |                    |

Présents : 11  
Votants : 11

### **Autres Présents :**

Monsieur Raimoana ANDING, Conseiller Technique de la Commune de Punaauia ;

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général du Syndicat FENUA MA ;

Madame Larissa LAU, Directrice des Affaires Administratives et Financières et des Ressources Humaines du Syndicat FENUA MA ;

Madame Heremiti CONCARET, Assistante RH et Secrétaire Comptable du Syndicat FENUA MA ;

Devant élire un secrétaire de séance, l'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée. Monsieur Fabien RIMA, Délégué Titulaire de la Commune de Pajara, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Benoît LAYRLE rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Délibération attribuant le Marché de travaux d'une déchetterie dans la vallée de la PUNARUU à PUNAAUIA ;
2. Questions diverses.

## **II. DÉLIBÉRATION ATTRIBUANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UNE DECHETTERIE A PUNAAUIA DANS LA VALLEE DE LA PUNARUU :**

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, rappelle que lors du dernier Comité Syndical le 24 juin 2024, les élus avaient demandé aux représentants de la Commune de Punaauia de confirmer l'intention de la Commune de poursuivre le projet de la déchetterie de la Punaruu en adoptant une délibération par le Conseil Municipal de Punaauia.

Il remercie Madame Tania MANEA-LYAU de s'être engagée à faire adopter la délibération demandée lors de leur dernier Conseil Municipal qui s'est réuni la semaine dernière.

Monsieur Jules IENFA donne la parole à Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA pour la présentation de ce point.

### **1) Note explicative de synthèse de la délibération n°18/2024/FENUAMA attribuant le Marché de travaux pour la réalisation d'une déchetterie à PUNAAUIA dans la vallée de la PUNARUU :**

Ce projet de délibération concerne l'attribution d'un marché de travaux pour la réalisation d'une déchetterie dans la Vallée de la Punaruu.

Pour rappel, initialement, la procédure retenue était l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles LP 322-1 et suivants du code des marchés publics applicable en Polynésie Française.

Dans le cadre de cette procédure, 14 sociétés ont retiré un dossier de consultation mais seulement deux candidats ont déposé une offre dans le délai imparti :

- JL POLYNESIE ;
- BOYER

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie pour l'ouverture des plis le mardi 20 juin 2023 et les candidatures de JL POLYNESIE et de BOYER ont été déclarées recevables et leurs offres jugées complètes.

L'analyse des offres a été présentée à la CAO le 24 Octobre 2023 pour avis.

L'analyse des offres et l'avis de la CAO ont été présentés lors du Comité Syndical du 14 Novembre 2023.

La délibération n°27/2023/FENUAMA du 14/11/2023 déclarait les 2 offres remises inacceptables et rendait l'appel d'offres infructueux.

Le Comité Syndical de FENUA MA a décidé d'engager une procédure de marché négociée avec les 2 candidats ayant remis une offre (JL POLYNESIE et BOYER) selon les modalités définies par les articles Lp 323-2 alinéa 1 du Code des Marchés Publics Polynésiens.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie pour l'ouverture des plis le 15/12/2023.

Après analyse de ces offres, des réunions de négociations se sont déroulées le 17/01/2024 avec BOYER et le 22/01/2024 avec JL POLYNESIE.

L'analyse des offres négociées a été présentée à la CAO le 03/05/2024 pour avis.

L'analyse des offres et l'avis de la CAO ont été présentés une première fois aux élus du Comité Syndical du 24/06/2024 qui ont décidé de ne pas adopter la délibération et de reporter la décision car le Conseil Municipal de la Commune de PUNAAUIA ne s'était pas encore positionné sur le programme comme indiqué par le Maire, ni sur le montage financier, induisant ainsi un risque et une charge à faire supporter sur l'ensemble des autres adhérents.

La Commune de PUNAAUIA a délibéré sur le projet de la Déchetterie lors de son Conseil Municipal du 28 juin 2024 :

- Réaffirmant la validation de la poursuite du projet de la Déchetterie de Punaauia ;
- Confirmant l'affectation de la parcelle S302 d'environ 5.000 m<sup>2</sup> sur la Zone Industrielle de la Punaruu mise à la disposition du Syndicat FENUA MA pour la réalisation des travaux ;
- S'engageant à payer sa quote-part, hors subvention (*Ademe et Contrat de Projets*), dans un délai de 3 ans ;
- Programmant la rédaction d'une convention d'exploitation définissant les responsabilités de chaque collectivité ;
- Abrogeant la précédente délibération n°189/2018 du 10/10/18 qui validait le principe de la création de la déchetterie et la mise à disposition du terrain, afin de ne garder qu'une seule délibération communale mise à jour en 2024.

L'objectif de la délibération du Syndicat FENUA MA est d'attribuer le Marché de réalisation d'une déchetterie à PUNAAUIA dans la Vallée de la PUNARUU.

## **2) Observations notées :**

Madame Tania MANEA-LYAU, Déléguée Suppléante de la Commune de Punaauia, rappelle qu'il y a bien eu une délibération de la Commune de Punaauia en 2018 qui confirmait la mise à disposition du terrain et la présence d'une déchetterie sur le terrain de la zone Industrielle de la Punaruu.

Monsieur Jules IENFA rappelle que compte tenu des longues hésitations formulées par la Commune de Punaauia pour la réalisation de ce projet depuis 2018, le Comité Syndical souhaite une nouvelle délibération pour confirmer ce projet.

Monsieur Fabien RIMA, Délégué Titulaire de la Commune de Papara, demande si la délibération de la semaine dernière de la Commune de Punaauia a bien été signée et rendue exécutoire.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, précise que le document transmis lors de la convocation des élus à la séance du Comité Syndical de ce jour était un projet de délibération. Entre temps, il a eu le retour de la Commune de Punaauia et informe que la délibération

a été adoptée en Conseil Municipal le vendredi 28 juin 2024. Il précise que cette délibération a été rendue exécutoire le 04 juillet 2024, confirmation faite par le DGS de la Commune de Punaauia sous le n°144.

Monsieur Heimana AH-MIN, Délégué Suppléant du Ministère de l'Environnement, demande à la Commune de Punaauia comment elle va se placer au niveau de l'exploitation de cette déchetterie. Va-t-elle exclusivement réserver ce nouveau service à sa population ou va-t-elle aussi ouvrir ce site aux entreprises et aux administrés externes des autres communes. Il précise que la Commune de Punaauia stipule dans la délibération qu'il y a une volonté forte de la Commune que cet équipement soit exclusivement destiné à ses administrés.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, rappelle une intervention de Madame Mathilda TEHOIRI, Déléguée Titulaire de la Commune de Paea, demandant si les administrés de Paea pouvaient profiter de cette déchetterie. En effet, c'est en premier lieu pour les habitants de la Commune de Punaauia mais il ne sait pas si la Commune de Paea s'est rapprochée de la Commune de Punaauia. Il souhaite savoir dans quelle mesure ils pourraient profiter de leur déchetterie mais en partageant bien entendu les coûts.

Madame Tania MANEA-LYAU, Déléguée Suppléante de la Commune de Punaauia, répond que la Commune de Punaauia est ouverte aux autres Communes et ce sont les tarifs qui changeront en fonction de chacun.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, demande à la Commune de Paea de se rapprocher de la Commune de Punaauia pour échanger directement sur les conditions d'exploitation de la déchetterie de la Punaruu.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, rappelle que lors des études de la mise en œuvre d'un réseau de déchetteries en 2017, FENUA MA était allé faire le tour des Communes, la Commune de Punaauia s'était fortement engagée sur ce projet alors que la Commune de Paea, à l'époque de Tavana GRAFFE, avait refusé un quelconque projet de déchetterie pour sa population. C'était la seule Commune des 12 Communes adhérentes de FENUA MA à avoir refusé le projet des déchetteries. Il précise que la Commune de Punaauia comprend environ 28.000 habitants, ce qui correspond à la capacité maximale d'une déchetterie estimée à 30.000 habitants. En effet, le projet de la Punaruu se trouve géographiquement proche de Paea mais en terme d'accueil et même si techniquement Punaauia souhaite ouvrir le site à des Communes extérieures, dès le départ, il n'est pas prévu que d'autres habitants des autres Communes viennent sur le site, de même pour les professionnels. Il précise que pour les professionnels, ils doivent aller au Quai de transfert situé sur le terrain limitrophe équipé d'un pont bascule, qui permet de peser les déchets alors que l'habitant sera sur un système forfaitaire au volume.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, rappelle que la Commune de Paea n'avait jamais été d'accord pour ce projet alors que Monsieur Tony GEROS, actuel Maire de la Commune de Paea, est plus ouvert pour la construction d'une déchetterie à Paea.

Madame Ioana TEUPOOHUITUA, Déléguée Suppléante de la Commune de Paea, précise que la Commune de Paea possède un terrain à Orofero actuellement dédié aux déchets verts. Elle précise qu'elle avait abordé le projet de déchetterie avec Madame Mathilda TEHOIRI, et que celle-ci lui avait précisée qu'elle allait en discuter avec le Maire de la Commune de Paea.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, précise qu'au niveau technique, le point de repère correspond au 1<sup>er</sup> critère suivant : ne pas dépasser les 30.000 habitants par bassin et par déchetterie. En deuxième critère, il faut qu'un samedi matin, l'habitant ne doit pas mettre plus de 15 minutes pour se rendre jusqu'au site de la déchetterie. Au-delà, FENUA MA estime que les gens ne se déplaceront pas.

Madame Tania MANEA-LYAU, Déléguée Suppléante de la Commune de Punaauia, informe que la meilleure solution est de se rapprocher des administrés pour la collecte et elle soulève la solution d'une déchetterie mobile.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, répond que FENUA MA avait déjà étudié les déchetteries mobiles. Cela paraît bien, mais cette solution est conseillée dans des zones très rurales, où il n'y a pas de services. Car la difficulté de la déchetterie mobile est qu'elle prend beaucoup de place, il faut beaucoup manœuvrer avec les camions, poser des bennes sur des zones qui ne sont pas en terre et par ailleurs, il faut que l'équipement soit dégagé chaque soir sinon il y a des risques de vandalismes. Ce sont des installations qui peuvent se faire, la Commune de Pirae organise parfois avec son prestataire TSP, au niveau de leur collecte des « journées quartiers propres ». Ils mettent 1 ou 2 bennes avec des indications et la population est accueillie et encadrée, souvent ces opérations sont réservées pour les quartiers prioritaires. Mais ces opérations sont trop ponctuelles et pas assez fréquentes pour habituer les habitants. Une déchetterie fixe permet de réguler et lisser l'apport des déchets.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, rappelle que pour le projet de la déchetterie à Punaauia financé par le Contrat de Projets (Etat-Pays) et l'ADEME (Etat), il y a une demande de prolongation et les travaux doivent être terminés en avril 2026. Elle demande si FENUA MA sera dans les délais.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, répond que si le Comité syndical de ce jour vote favorablement pour ce projet, FENUA MA pourra rapidement entrer en contact avec le prestataire des travaux pour un démarrage entre septembre et octobre 2024. La durée des travaux est estimée à 12 mois. Les travaux devraient être terminés pour fin 2025, avec une mise en exploitation début 2026. Il était convenu que le site ouvre courant février-mars 2026.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, demande à Madame Lisa JUVENTIN, s'il est possible de prolonger l'utilisation de la subvention lorsque les travaux ont démarré et que le calendrier n'est pas respecté.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, répond que financièrement, des fonds ont été mobilisés. Dans la gestion de ces crédits, elle souhaite avoir un délai précis pour verser les acomptes. Elle rappelle qu'il y a déjà une avance de 30% qui a été versée et suppose aussi pour l'ADEME. Elle précise que les acomptes seront versés à FENUA MA dès lors qu'il sera capable de justifier suffisamment de mandatement. Elle informe qu'elle ne versera rien jusqu'à l'année prochaine.

Suite à la question de Monsieur Jules IENFA, elle précise les conditions. Elle rappelle que le Pays a déjà approuvé une prorogation et cite les conditions :

« L'opération doit être approuvée dans un délai de 36 mois à compter du démarrage ». Elle précise que l'acompte a été versé en 2023 et une prorogation a déjà été accordée, ce qui amène au 26 avril 2026.

Elle vérifiera si une autre prorogation pourra être accordé.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, informe que FENUA MA fera en sorte que les travaux finissent au plus tard en mars 2026.

La synthèse de l'analyse des offres est la suivante :

**Délibération attribuant le « Marché de travaux de réalisation d'une déchetterie dans la Vallée de la Punaruu »**

| OFFRES NON ELIMINEES       | JLPO                  | BOYER                 |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| N1 – Prix sur 60           | 58,5                  | 60,0                  |
| N2 – Note technique sur 40 | 37                    | 36,5                  |
| Note globale sur 100       | <b>95,5</b>           | <b>96,5</b>           |
| Classement général         | <b>2<sup>nd</sup></b> | <b>1<sup>er</sup></b> |

→ Offre **BOYER** meilleure du classement, offre économiquement la plus avantageuse

La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de la société **BOYER**.

**3) Délibération n°18/2024/FENUAMA attribuant le Marché de travaux pour la réalisation d'une déchetterie à PUNAAUIA dans la vallée de la PUNARUU :**

Après convocation par lettre n°361/06.2024/FENUAMA du 27 juin 2024, en sa séance du Vendredi 05 juillet 2024 ;

Sous la présidence de Monsieur Jules IENFA, Président du Syndicat FENUA MA, et avec Monsieur Fabien RIMA, secrétaire de séance.

Présences, absences et procurations à l'ouverture des débats :

| Collectivité        | Titulaire         | Présent | Suppléant          | Présent | Procuration |
|---------------------|-------------------|---------|--------------------|---------|-------------|
| Arue                | Jacky BRYANT      |         | Mélodie TEARIKI    | X       |             |
| Hitiaa O Te Ra      | Teuira LETOURNEUX |         | Henri FLOHR        |         |             |
| Mahina              | Frédéric FRITCH   |         | Lucie LUCAS        |         |             |
| Moorea - Maiao      | Evans HAUMANI     |         | Elsa KECK          | X       |             |
| Paea                | Mathilda TEHOIRI  |         | Ioana TEUPOOHUITUA | X       |             |
| Papara              | Fabien RIMA       | X       | Norma POETAI       |         |             |
| Papeete             | Jules IENFA       | X       | Francis CHING      |         |             |
| Pirae               | Yvonnick RAFFIN   |         | Charles REICHART   | X       |             |
| Polynésie française | Moetai BROTHERSON |         | Lisa JUVENTIN      | X       |             |
| Polynésie française | Taivini TEAI      |         | Heimana AH-MIN     | X       |             |

|                |                      |  |                   |  |  |
|----------------|----------------------|--|-------------------|--|--|
| Punaauia       | Rauhere BOURBE PATER |  | Tania MANEA-LYAU  |  |  |
| Taiarapu Est   | Robert DUFOUR        |  | Bruno LUCAS       |  |  |
| Taiarapu Ouest | Tetuanui HAMBLIN     |  | Arthur MATI       |  |  |
| Teva I Uta     | Clément VERGNHES     |  | Richmond TAHUAITU |  |  |

Présents : 11  
Votants : 11  
Abstention : 00  
Exprimés : 11  
Vote pour : 11  
Vote contre : 00

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 72-407 du 17 Mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu** le décret n° 80-918 du 13 Novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 8 Juillet 1977 et 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° 2079/DIPAC du 1er novembre 2012 créant le Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française (SMO) modifié par arrêté n° HC 34 DIRAJ/BAJC du 19 août 2014 ;
- Vu** la délibération n°1/2014/SMO du 24 février 2014 relative à la fusion par TUP entre le SMO et la SAEM Société Environnement Polynésien (SEP) ;
- Vu** la parution au journal officiel de la Polynésie française du 7 mars 2014 en page 3 535 de l'avis relatif à cette dissolution entraînant la transmission universelle de patrimoine de la SEP au SMO ;
- Vu** la délibération n°32/2021/FENUAMA du 26 octobre 2021 relative aux modifications statutaires du syndicat FENUA MA ;
- Vu** l'appel d'offres pour un marché de travaux concernant la réalisation d'une déchetterie dans la Vallée de la Punaruu, AO paru au JOPF du 28 avril 2023 - annonce 84352 et avis modificatif publié au JOPF n°42 du 26 Mai 2023 ;
- Vu** l'ouverture des plis lors de la CAO du 20 juin 2023;
- Vu** l'analyse des offres ;
- Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 24 Octobre 2023 ;
- Vu** la délibération n°27/2023/FENUAMA du 14/11/2023 ;
- Vu** les lettres de consultation n°530/11.2023/FENUAMA/LD et n°531/11.2023/FENUAMA/LD du 27/11/2023;
- Vu** l'ouverture des plis lors de la CAO du 15/12/2023;

- Vu** l'analyse des offres ;  
**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 03/05/2024 ;  
**Vu** la délibération n°144/2024 du 28/06/2024 du Conseil Municipal de la Commune de Punaauia réaffirmant la volonté communale de poursuivre le projet d'aménagement d'une déchetterie communale à Punaauia ;

Après en avoir délibéré ;

### **ADOPTE**

- Article 1.** - Le marché de travaux pour la **réalisation d'une Déchetterie à PUNAAUIA dans la Vallée de la PUNARUU**, est attribué à la **Société BOYER** pour un montant de **303 411 690 F XPF HT**, tel qu'indiqué dans l'Acte d'Engagement.
- Article 2.** - Le président est habilité à signer le nouveau marché et tout document nécessaire à son exécution.
- Article 3.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, par voie de recours formée ou par l'application de « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 4.** - Le Président et le Trésorier des Iles du Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA procède au vote.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **III. QUESTIONS DIVERSES :**

#### **❖ Dates à retenir :**

Monsieur Heimana AH-MIN, Délégué Suppléant du Ministère de l'Environnement, demande la date du prochain Comité Syndical.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, informe les différentes dates à retenir :

- Soit fin Août 2024 à début Septembre 2024 :  
Il y aura des marchés publics à faire passer et donc il y aura des CAO courant Août pour les exports
- Mois de Septembre 2024 :  
Il y aura le BS (Budget Supplémentaire) 2024.

Madame Larissa LAU, Directrice des Affaires Administratives et Financières et des Ressources Humaines du Syndicat FENUA MA, précise qu'elle aura besoin des montants des différents projets pour pouvoir les inscrire dans le budget.

Il y aura aussi les Tortues de Cœur 2024, la date et le lieu seront donnés ultérieurement.  
Pour le lieu, ce sera très certainement au Complexe Sportif de l'OPT à Pirae.

Il y aura aussi la clôture de l'Appel d'Offres du CET et CRT Transport qui sera rendue la 09 septembre 2024. Elle représente une enveloppe financière de plus de 900 MF par an

avec une augmentation attendu de plus de 100 MF par an. Elle sera suivie d'une CAO pour ouvrir les offres et 1 mois entier sera nécessaire pour les analyses, accompagné d'un bureau d'étude.

Il y a 3 lots distincts qui sont :

- Le lot 1 : CET de PAIHORO ;
- Le lot 2 : Centre de Tri et le quai de transfert de Motu Uta ;
- Le lot 3 : Transport des déchets collectés par les Communes sur les sites de TEMAE, du CRT et de la PUNARUU ou à PAIHORO et aussi la collecte des bouteilles en verre sur toutes les Communes de Tahiti et de Moorea.

Le contrat actuel se termine le 31 Janvier 2025

Dans la même période, il y aura le rendu des Appels d'Offres qui concerne le Pays. Ça sera le traitement des piles, batteries et tous les déchets toxiques et qui arrive à terme à la fin de l'année 2024.

❖ Reprise de la compétence de la gestion des déchets par le Pays :

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, interroge les représentants du Pays sur l'avancement de leurs réflexions sur la reprise de la compétence de gestion de déchets par le Pays.

Monsieur Heimana AH-MIN, Délégué Suppléant du Ministère de l'Environnement, répond qu'actuellement l'étude est en cours. Il informe qu'un prestataire doit arriver entre le mois de Juillet et Août pour finaliser les points techniques et les analyses. Il lui semble qu'il viendra à la rencontre de FENUA MA, mais il ne connaît pas le planning actuel. Il demandera à la DIREN de faire une note et qui sera transmise à FENUA MA pour information. Il précise que l'étude avance.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, précise que le Pays est dans le respect des engagements qui avait été pris par Monsieur le Président du Pays lors du Congrès des Communes en septembre 2023. Elle informe que le Pays s'était engagé à réaliser les études et espère que les résultats de cette étude pourront faire l'objet d'une discussion avec les Maires, Monsieur le Président et le Ministre de l'Environnement, d'ici l'année prochaine, avec peut-être un séminaire à la Présidence. Elle complète qu'il faudra aussi que le Pays consulte en amont FENUA MA et la DIREN.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, demande si dans ces études, l'aspect financier va être également examiné. Il précise que ce qui intéresse les Communes c'est de savoir s'il va y avoir une aide du Pays pour le traitement des déchets et si les quoteparts respectives vont diminuer par rapport à aujourd'hui.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, répond que l'étude fait tout d'abord un état des lieux, ensuite elle pourra dire combien coûte ce traitement. Car aujourd'hui, elle précise que personne ne sait dire combien coûte le traitement des déchets sur toute la Polynésie française. Cette étude par exemple propose une distinction selon l'archipel, selon le nombre d'habitants et c'est une étude qui va déjà dire qui paie dans les différents archipels.

Madame Tania MANEA-LYAU, Déléguée Suppléante de la Commune de Punaauia, précise que toutes les Communes savent que le traitement coûte cher et que les Communes ont jusqu'à 2026 pour équilibrer leur budget annexe. Elle informe que cela est impossible pour 2026 de demander aux Maires d'augmenter les redevances déchets. Le service est payant mais les Communes n'ont pas vraiment envie de le faire. La concernant, alourdir le budget familial c'est très difficile. Elle demande s'il y a d'autres solutions. Si le Pays va chercher des moyens pour aider les Communes à récupérer quelques dépenses et permettre aux Communes d'avoir un meilleur budget. Pour le séminaire, elle

Monsieur Heimana AH-MIN, Délégué Suppléant du Ministère de l'Environnement, confirme que ce Schéma n'est pas encore passé au CESEC, ni au Conseil des Ministres. Ce sont des dossiers que le nouveau Ministère de l'Environnement doit faire avancer très prochainement mais c'est plus une question d'agenda qui a retardé le dossier. Il confirme que ce sujet est en cours pour aboutir fin 2024. Il précise que ce schéma territorial est à corrélérer avec l'étude sur le sujet de la reprise de la compétence traitement par le Pays.

N'ayant pas d'autres questions, Monsieur Jules IENFA lève la séance à 08h57 et remet la prière de clôture à Monsieur Fabien RIMA.

M. Jules IENFA  
Président de la séance



Monsieur Fabien RIMA  
Secrétaire de séance



trouve bien d'organiser un séminaire avec les Maires mais elle demande de penser à inviter aussi les agents communaux concernés.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, répond que le Pays en discutera mais pour le moment, le principe est tout à fait enclin à organiser des temps d'échange avec les élus communaux, c'est un peu tôt pour répondre. Elle précise que le format n'est pas encore déterminé. Mais le principe est là. Le résultat des études est en attente. Elle précise qu'elle rencontrera le Président du Pays la semaine prochaine et elle discutera de cela avec lui.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, demande si la date, le lieu et la thématique du prochain Congrès des Communes sont connus.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, informe que le prochain Congrès des Communes aura lieu à Tubuai, du 16 au 19 septembre 2024 sur le thème de la mutation démographique et la révolution numérique qui transforment nos sociétés insulaires.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, confirme les inquiétudes de Madame Tania MANEA-LYAU et de l'ensemble des Maires. Il précise que demander d'équilibrer le budget annexe est très difficile. Cela équivaudrait pour la Commune de Papeete de multiplier par 2,5 voire 3 la redevance d'aujourd'hui. Il informe que la Commune de Papeete ajoute 400 MF de son budget général dans le budget annexe des déchets.

Il rappelle au Pays, l'existence de la TEAP et propose de l'utiliser en attendant que le Pays reprenne la compétence. Il précise qu'il y a 2,5 Milliards de Franc provenant de la TEAP par an. En 2002, lorsque la TEAP a été votée par l'Assemblée, dans l'exposé des motifs, il était bien dit que cette taxe est créée pour aider les communes dans la gestion des déchets. Les Communes des Iles Du Vent avaient bénéficié un certain temps mais depuis l'année 2016, il n'y a plus rien.

Il avait émis l'idée de prélever un petit peu pour les Communes et si c'est la volonté du Pays, il faudrait aussi aider toutes les Communes et pas simplement les Iles Du Vent, parce que les habitants des archipels paient également cette TEAP.

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général de FENUA MA, complète que de nombreuses Communes sont jumelées avec des Communes de Métropole ou de Nouvelle-Calédonie. Il encourage nos Communes de les interroger pour connaître leurs budgets de collecte et de traitement. Et de savoir si le traitement correspond à une réglementation, si une Commune donne des coûts d'exploitation d'une décharge. Par exemple, sur un motu ou autre ça n'a rien à voir avec un système de traitement de déchets. Mais il est intéressant de savoir qu'ils ont cette charge là ; et de savoir comment ces Communes-là arrivent à équilibrer leur budget parce que la règle n'est pas que pour les Communes de la Polynésie française mais pour toutes les Communes.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, précise que les Communes ont un outil d'aide qui est le Plan de Gestion des Déchets. Il permet à la Commune de voir comment est-ce qu'elle peut équilibrer son budget par différents scénarios en terme de collecte et de tri. Par exemple la déchetterie de Punaauia serait l'occasion de gagner des sources d'économie. Dans le PGD, il y a un vrai outil d'aide à la décision, qui va permettre à la Commune d'optimiser la collecte, le tri et le recyclage.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, répond que les Communes sont en attente du Schéma Territorial de Gestion et de Prévention des déchets du Pays. Il précise qu'elles attendent que le Pays vote ce schéma.

Madame Lisa JUVENTIN, Déléguée Suppléante de la Présidence, précise que le dossier avait été travaillé par la DIREN et s'étonne pourquoi il n'est pas encore voté alors qu'il y a eu une présentation de ce projet à toutes les Communes.